



POLE TERRITORIAL SUD

VILLE DE PESSAC



**Carrefour: LAUGAA
CHATEAUBRIAND**

ETUDE PRELIMINAIRE

NOTICE EXPLICATIVE

1. DESCRIPTION GENERALE DU PROJET :

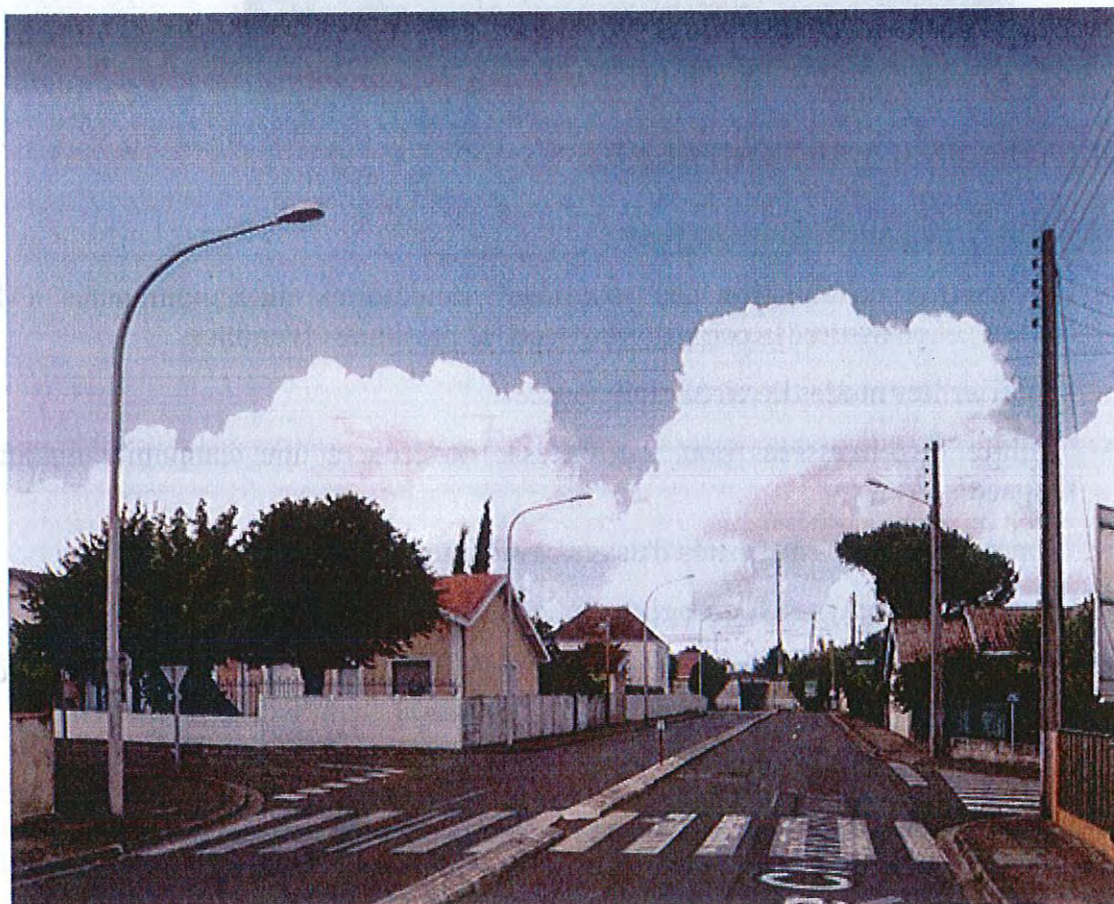
- L'étude du réaménagement du carrefour de l'avenue JEAN JAURES et de l'avenue LOUIS LAUGAA sur la commune de Pessac est inscrite dans la fiche action du CODEV 4.
- La conduite d'opération et la maîtrise d'oeuvre seront assurées par le Pole Territorial Sud de Bordeaux Métropole.
- Construction ilot 8. Livraison prévue pour fin 2019/début 2020.

2. ETAT EXISTANT :

- Le carrefour concerné est un carrefour urbain important, équipé de feux tricolores et interceptant :
 - l'avenue Jean Jaures (voie de 2eme catégorie)
 - rue Chateaubriand (voie de 2 eme catégorie)
 - l'avenue Louis Laugaa (voie de 2 eme catégorie)
- L'avenue de Louis Laugaa a une emprise de 13 m est à double sens de circulation.
- La rue Chateaubriand coté sud à une emprise de 17,50 m et est constituée de 2 doubles voies séparées par un ilot central.
- La rue Chateaubriand coté nord à une emprise de 30,00 à 38,00 m et est constituée de 2 triples voies séparées par un ilot central.
- Transport en commun :
 - Ligne Citeis 44
 - Ligne corol 35
 - Ligne 87
- Passage inférieur de compétence RFF supportant la voie ferrée Bx – Irun
- La voirie ne comporte pas d'aménagement en faveur des modes de circulation douce à l'exception des trottoirs qui ne sont pas adaptés à (accessibilité) la circulation des personnes à mobilité réduite.
- Les voies sont anciennes mais en bon état général. Les chaussées sont larges avec un minimum de 3 mètres de large par file .

- Les trottoirs sont majoritairement revêtus en enrobés sur la rue Chateaubriand et l'avenue Laugaa.
- Présence de réseaux souterrains :
 - EP : Ø 600
 - EU : Ø 200 et Ø 400
 - REGAZ BP
 - BT, HTA
 - AEP
- Présence de réseaux aériens : éclairage public, ORANGE, HTA 63 KV
- Présence d'un espace vert peu fréquenté
- Eclairage public

Etat des lieux



Actuellement la voirie sur la section courante Chateaubriand est éclairée par des lanternes sur supports béton côté impair et sur des mâts alu anciens côté pair.

La portion entre la voie ferrée et l'avenue Jean Jaurès est déjà enfoncée et l'éclairage se fait par des mâts en alu récents.



3. OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT :

- Les objectifs à atteindre sont les suivants :
 - Favoriser la cohabitation des fonctions circulatoires intercommunales (VL, TC, cycles) et en assurer la compatibilité avec les pratiques riveraines
 - Sécuriser les modes de circulation douce
 - Calibrer les chaussées pour une vitesse modérée et une économie maximum de l'espace
 - Concilier de fortes intensités d'usages avec une desserte résidentielle
 - Construire un paysage homogène, cohérent sur un linéaire pertinent
 - Introduire la composante végétale (alignement, jalonnements) pour une meilleure lisibilité et aménité des espaces publics, dès que les emprises le permettent.
 - Assurer la performance des réseaux de transports publics
 - Aménager dans les emprises existantes du domaine public
 - Indiquer l'entrée Nord de la rue Chateaubriand et du centre-ville par une végétation dense et du mobilier approprié.

4. PROPOSITIONS :

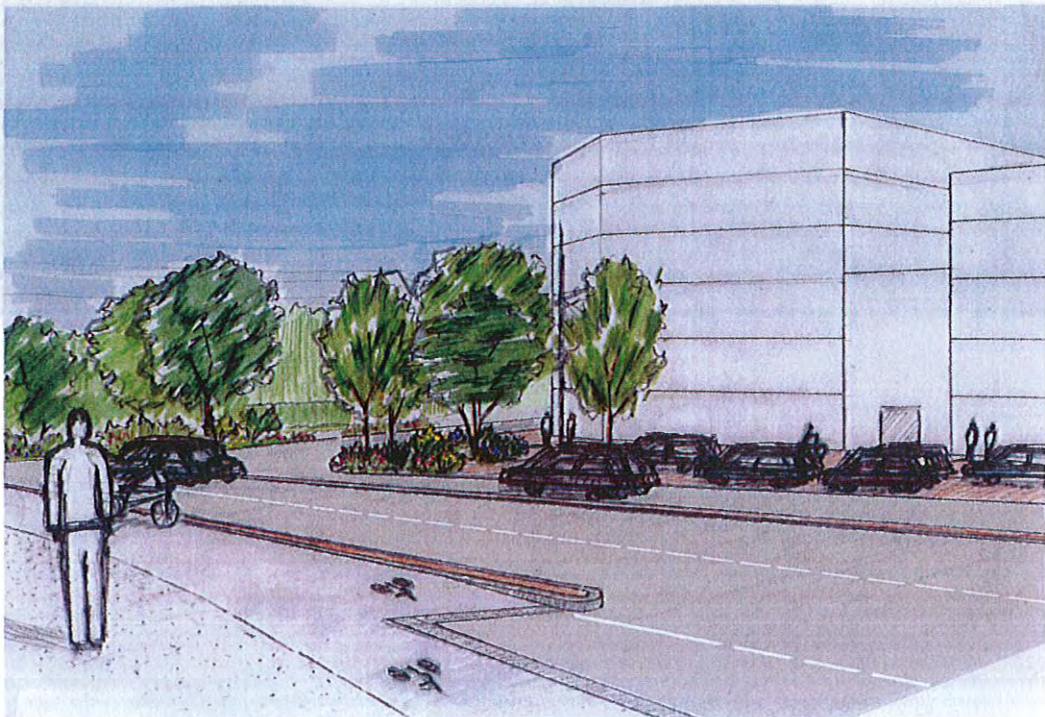
A . Réaménagement général du carrefour à feux Jaures Laugaa Chateaubriand.



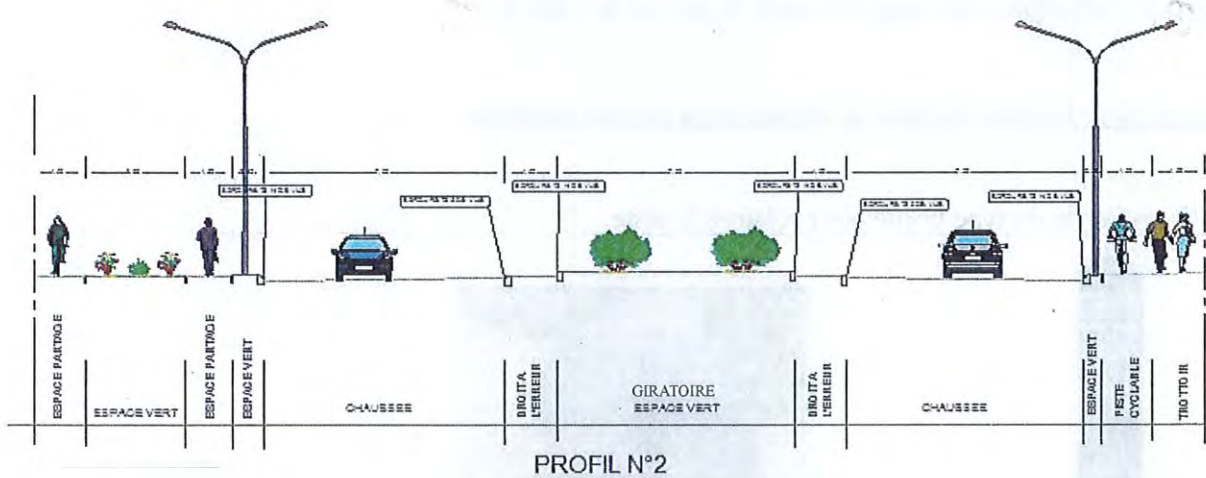
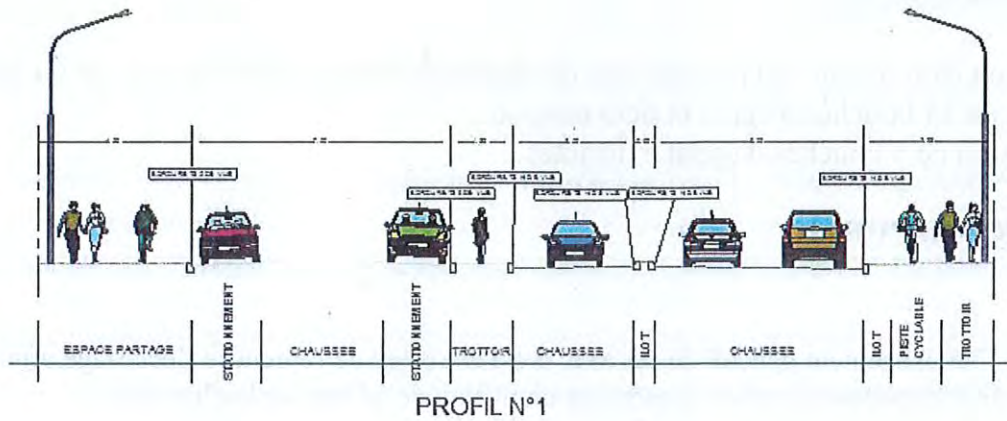
Etat actuel



Etat futur



Profils en travers types :



- Suppression du carrefour a feux
- Création d'un carrefour giratoire avec un rayon extérieur de 12 m, une chaussée annulaire de 7 mètres et une sur-largeur de 1,50 m franchissable
- Sécurisation des circulations cyclables via des espaces dédiés, hors du giratoire.
- Création d'une piste cyclable bi-directionnelle coté Est pour assurer la connexion entre la rue Chateaubriand et l'avenue Jean Jaures .
- Création d'un espace partagè coté Ouest avec 9 places de stationnement dont une place PMR.
- Création de cheminements piétons de chaque coté du giratoire.
- Création d'ilots centraux sur rue Chateaubriand.
- Création d'un parvis partagés tous modes de circulationsi invitant à la promenade le long des commerces de l'ilot 8A.
- Pose d'arceaux velos.

B. ASSAINISSEMENT:

Réalisation d'un réseau eau pluviale rue de chateaubriand de Ø500 en pvc sur 60 mètres.
Création de 13 bouches d'égout et de 5 tampons.
Suppression de 5 bouches d'égout existantes.

C. ECLAIRAGE PUBLIC :

Dans le cadre de l'aménagement général de cet axe, il est envisagé de reprendre l'éclairage afin de faciliter la circulation cycliste et piétonne tout en conservant un niveau de 15 lux sur la chaussée.

Une attention particulière sera apportée pour le parvis de l'ilot 8

Propositions pour la piste cyclable au niveau de la section courante :

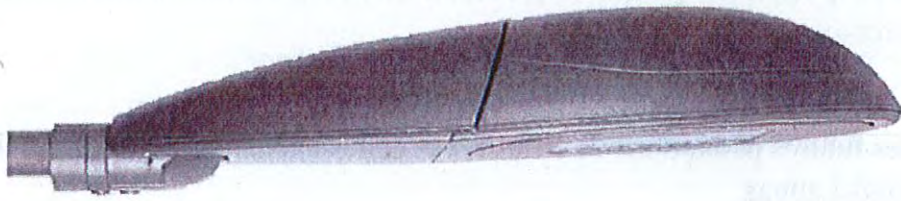
-Un matériel du type borne pour éclairer la piste.



- installation de mât de 4 m en alu brossé avec lanterne type paléo LED (7 lux) sur le trottoir côté impair

Proposition pour la section courante et les deux giratoires :

- mât alu brossé de 6 m avec des lanternes types paléo LED côté pair pour la chaussée dans le but de conservé si possible les infrastructures existantes.



Proposition pour le parvis

Installation de 2 mâts aiguille du même type que la place de la Vème République aux extrémités du stationnement longitudinal devant le bâtiment sur des mâts de 6 à 8 m.



D. ENFOUISSEMENT RESEAUX SECS :

Enfouissement déjà réalisé sur cette partie de rue Chateaubriand

E. VOLET PAYSAGER :

Prolonger les plantations arborées, situées au pied du talus SNCF jusqu'aux abords de la résidence de l'Ilot 8A.

Rompres la linéarité de la voirie et offrir une diversité de points de vue par une implantation irrégulière et libre des végétaux.

Marquer l'espace du parvis de l'Ilot A8 par un jeu de portes végétales.

Diversifier la flore en proposant une gamme végétale de différentes strates (arbres, arbustes, herbacées) et de différentes variétés végétales.

Utiliser une végétation peu gourmande en eau et de gestion économe.

Etablir un lien avec les futures plantations de l'Ilot 8A et celles existantes à proximité du carrefour Châteaubriand-Laugaa.

Proposer des encoches de repos avec du mobilier sur le parvis de l'Ilot A8. Celui-ci devra s'accorder avec les équipements de la nouvelle résidence.

La palette végétale :

La strate arborée mélange des variétés à feuillage persistant et caduc, des sujets en Cépée (3 troncs depuis la base) et en tige (1 seul tronc).

Les formes sont à port pyramidal et élancé afin de respecter l'espace aérien disponible.

Les Pyrus offriront une floraison décorative blanche au printemps et à l'automne les arbres caducs évolueront vers des tons jaunes et orangés.

Les strates arbustes et de vivaces viendront accompagner les arbres avec un mélange de persistants et de caducs aux floraisons décoratives roses, jaunes et bleutées. Ces plantations permettront de varier les volumes des massifs avec des sujets à feuillage graphique et d'autres plus compact ou à développement traçant.

F. FONCIER :

- Néant.

5. PREALABLES IDENTIFIES:

- Amiante : En attente des résultats
- HAP : En attente des résultats
- Investigations complémentaires : à réaliser en fonction du retour des DT
- Suppression des feux tricolores
- Déplacement des candélabres d'éclairage public du carrefour
- Déplacement de panneaux publicitaires
- Etat sanitaire des arbres existants
- Déplacement des lignes de feux sur Chatebriand/Jaures

6. ESTIMATIONS:

- Voirie: 500 000€ ttc +60 000 ttc pose réseau assainissement.

Cette estimation ne prend pas en compte les couts des travaux décrits ci dessous:

- Recherche d'amiante et de HAP
 - Investigations complémentaires
 - Signalisation horizontale, verticale et de jalonnement
 - Suppression des feux tricolores
-
- Paysage: 85000€ avec arrosage automatique et bancs+ corbeilles

